



**AgEcon** SEARCH  
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

*The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library*

**This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.**

**Help ensure our sustainability.**

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

[aesearch@umn.edu](mailto:aesearch@umn.edu)

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

*No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.*

---

## Démographie, structures: Restructuration foncière par échanges aimables multilatéraux

Gignoux, Domont, R. Lambert

### Résumé

Le regroupement par échanges amiables multilatéraux, par sa souplesse et sa rapidité d'intervention, est un mode privilégié d'amélioration des structures foncières.

Les faibles coûts supportés par les agriculteurs coéchangistes conduisent à une récupération extrêmement rapide des dépenses d'investissement engagées (environ un an). Pour l'Etat, le bilan approché se traduit par un équilibre des recettes supplémentaires et des dépenses.

### Abstract

Land restructuration by means of voluntary exchanges - The regrouping of land by voluntary exchanges because of its adaptability and rapidity is the best way of improving land structures. The low cost to those farmers who exchange land leads to the investment expenses being recouped very quickly. For the State the results show a balance of additional income and expenses.

---

### Citer ce document / Cite this document :

Gignoux , Domont , Lambert R. Démographie, structures: Restructuration foncière par échanges aimables multilatéraux. In: Économie rurale. N°119, 1977. Répertoire de travaux actuels de Sciences Humaines dans le monde rural. p. 37;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1977.4357>

[https://www.persee.fr/doc/ecoru\\_0013-0559\\_1977\\_num\\_119\\_1\\_4357](https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1977_num_119_1_4357)

---

Fichier pdf généré le 08/05/2018

# RESTRUCTURATION FONCIÈRE PAR ÉCHANGES AMIABLES MULTILATÉRAUX

GIGNOUX, DOMONT, LAMBERT R.

**mots clés :** Structures foncières, remodelage parcellaire.

Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne, Service des Etudes socio-économiques, B.P. 215, 65001 Tarbes Cedex. Tél. 93 33 46.

**Résumé :** Le regroupement par échanges amiables multilatéraux, par sa souplesse et sa rapidité d'intervention, est un mode privilégié d'amélioration des structures foncières. Les faibles coûts supportés par les agriculteurs coéchangistes conduisent à une récupération extrêmement rapide des dépenses d'investissement engagées (environ un an). Pour l'Etat, le bilan approché se traduit par un équilibre des recettes supplémentaires et des dépenses.

## Land restructuration by means of voluntary exchanges

**Summary :** The regrouping of land by voluntary exchanges because of its adaptability and rapidity is the best way of improving land structures. The low cost to those farmers who exchange land leads to the investment expenses being recouped very quickly. For the State the results show a balance of additional income and expenses.

### Principales caractéristiques des échanges amiables multilatéraux

Parmi les divers moyens de regroupement parcellaire, les échanges amiables multilatéraux se caractérisent par une très grande souplesse de mise en œuvre, une grande rapidité d'intervention (moins d'un an), l'aspect amiable, donc volontaire, des échanges et, enfin, par des coûts pour chaque agriculteur qui sont fonction des seules opérations réalisées sur sa propriété.

### Les avantages retirés par les agriculteurs

A l'issue d'une opération d'échanges amiables les agriculteurs bénéficient d'avantages dont certains ont pu être estimés lors de l'étude d'une zone de 350 ha restructurée par échanges amiables. Cette zone située dans le Magnoac (Hautes-Pyrénées) est représentative des problèmes de structure existant dans le sud du périmètre d'action de la Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne.

Sur ces 350 ha restructurés appartenant à 18 exploitations de polyculture et d'élevage bovin (SAU totale de 437 ha), les agriculteurs bénéficient :

- de gains de temps de transport (grâce aux rapprochements et à la concentration des parcelles autour de chaque siège d'exploitation) de 135 heures par an ;
- de gains de temps de travail aux champs (grâce à l'augmentation de la taille des parcelles qui diminue le nombre de virages en bout de parcelle) s'élevant à une centaine d'heures ;
- de gains de surfaces utiles (grâce à la récupération de tournières, de petites parcelles éloignées et au défrichement ou à l'arrachage de haies) de 15 ha soit 4,2 % de la surface restructurée.

A ces effets directs assez aisément chiffrables, s'ajoutent des effets induits tels que :

- la plus grande facilité d'accès à un type de mécanisation moderne ;
- l'opération d'échanges qui peut amorcer d'autres actions collectives ;
- la taille plus grande des parcelles qui facilite l'irrigation ;
- la restructuration qui entraîne une plus-value foncière.

Si on laisse de côté ces avantages induits, d'estimation délicate, on peut calculer la rentabilité de l'opération d'échanges amiables pour les agriculteurs en comparant les charges (nettes de subventions) liées aux investissements (frais de notaire, de géomètre, coûts des travaux) avec les suppléments de marge apportés par les hectares de surface utile récupérés : une telle comparaison aboutit à un délai de récupération de l'ordre d'un an, ce qui est particulièrement faible pour un investissement dans le domaine agricole.

Notons de plus, que bien souvent les opérations de restructuration foncière sont associées à des travaux d'assainissement parcellaire : ce sont en fait deux opérations interdépendantes ; pour ces deux actions, on démontre qu'en général les investissements nets de subventions sont récupérés en un an et demi à deux ans.

### Les avantages retirés par l'Etat

Si l'on procède, à un horizon de 12 ans au bilan pour l'Etat de l'opération étudiée de restructuration foncière, on constate que le montant des recettes supplémentaires qui en découlent (TVA, impôts directs et indirects payés par les intervenants) couvrent les 2/3 des dépenses de l'Etat en subventions d'équipement et budget d'animation.